



## **AUTORISATION DE DIFFUSION D'IMAGE 2022/2023**

Je soussigné(e)..... (Nom, Prénom)

autorise la Ville de Coulommiers à diffuser les photographies / vidéos représentant mon enfant

..... prises lors des activités

réalisées avec le service jeunesse et à titre gratuit selon les modes de diffusion suivants :

- Journal municipal
- Facebook de la Ville
- Site internet de la Ville
- Eventuelle parution dans la presse
- Exposition dans le cadre de projets

Cette autorisation est consentie pour une durée d'un an.

J'ai été informé(e) que les images ne seront pas utilisées dans un but commercial et reconnais que les utilisations ci-dessus énoncées ne portent pas atteintes à ma vie privée et ne me portent pas préjudice.

Fait à ....., le .....

Signature :

*Le Maire de Coulommiers sis au 13 rue du général de Gaulle a désigné l'ADICO sis à Beauvais (60000), 5 rue Jean Monnet en qualité de délégué à la protection des données. Les données recueillies dans ce formulaire sont destinées à la réalisation du traitement : prise en charges des enfants et gestion de leur inscription dans les activités. Ce traitement est nécessaire à l'exécution d'une mission d'intérêt public dont est investie la Mairie. Les données ne sont destinées qu'à la Mairie de Coulommiers, les services médicaux d'urgence en cas de besoin et le trésor public et ne sont transmises à aucun tiers. Elles sont conservées pour une durée conforme aux préconisations relatives au tri et à la conservation des archives produites par les communes. Conformément aux articles 15 à 22 du règlement 2016/679 du Parlement européen et du Conseil de 27 avril 2016, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement, de limitation, d'opposition et de portabilité des données vous concernant. Pour exercer ces droits, nous vous invitons à contacter le service jeunesse au 01 64 75 80 00 / 13 rue du général de Gaulle 77120 Coulommiers. Si vous estimez, après nous avoir contactés, que vos droits ne sont pas respectés, vous pouvez adresser une réclamation en ligne ou par voie postale à la CNIL.*